

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 29 octobre 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO

Présents : J. CHARLES - R. NASRI.

À tous les arbitres qui officient en D1 et D2

RAPPEL FMI : Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Rappel: consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel: rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage ➤ Docs Arbitres ➤ Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

STAGE DE RATTRAPAGE TESTS ECRITS ET PHYSIQUES :

Les stages de rattrapage des tests écrits et physiques des arbitres qui ne sont pas à jour auront lieu sur 2 samedis dont les dates suivent :

- **Le samedi 26 octobre 2019 à 8h30** au stade Veyron Lacroix de Saint Etienne de St Geoirs.
- **Le samedi 09 novembre 2019 à 8h30** au stade Veyron Lacroix de Saint Etienne de St Geoirs.

Présence obligatoire des arbitres n'ayant pas encore effectué les 2 tests à l'une de ces 2 dates, prendre contact impérativement pour confirmation du jour de votre présence au stage de rattrapage avec le président de la CDA :
METE Orhan - Tel portable 07- 83- 93- 27- 86

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURA FOOT : tirage du 5ème tour de la Coupe Gambardella du 10/11/2019 à 12h30, transmis au responsable concerné.

COMMISSION SPORTIVE DU DISTRICT : match avancé U18 -CLAIX / ECHIROLLES SURIEUX fixé au mercredi 30/10/2019 à 18h45 (attente accord Echirolles Surieux) transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

COURRIERS CLUBS :

FC TURCS DE LA VERPILLIERE : courrier d'Appel suite aux décisions de la Commission de Discipline et rapport de match, pris note, concerne la Commission d'APPEL du District.

FC CROLLES BERNIN : relance pour faute technique match U18PA, VALLEE DE LA GRESSE / CROLLES du 29/09/2019, concerne la Commission des Règlements, retransmis au responsable concerné pour suite à donner.

USVO : pris note de votre rapport suite à l'absence de l'arbitre pour votre match du 19/10/2019, celui-ci nous a envoyés un certificat médical pour justificatifs, remerciements pour l'arbitrage à l'arbitre auxiliaire ainsi qu'au délégué officiel du district.

FC VAREZE : demande arbitre match Seniors D5 PF- FC COLLINES 2 /FC VAREZE 3, le 03/11/2019 à 12h30 stade de Bellegarde Poussieu, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

FC SUD ISERE : demande délégué et arbitre match Seniors PA, FCSI / USVO le 03/11/2019, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités. Concerne aussi la Commission des Délégations

COURRIERS ARBITRES :

TEPPOZ Anthony : envoi certificat médical pour indisponibilité le 19/10/2019, pris note, transmis au responsable concerné.

PLATEL Yoann : rapport de match, pris note concerne les Commissions FMI et REGLEMENTS du district.

ECHINE Anis : envoi certificat médical pour blessure et indisponibilité, pris note, transmis au responsable concerné.

OMIR Fouad : nous transmet son rapport d'observateur, pris note, transmis au responsable concerné.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.